



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné assistant-greffier de la susdite Municipalité aux personnes intéressées :

que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 1^{er} octobre 2018 à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 243-2018 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux d'aménagement et d'amélioration du boisé du Chemin du Roy et de procéder à ces fins, à un emprunt de 483 159 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 2 novembre 2018.

Toute personne désirant obtenir une copie dudit règlement ou en prendre connaissance peut le faire pendant les heures normales d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 14^e jour du mois de novembre deux mille dix-huit.

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier